

Rapport n°4 :

**Subventions de l'école doctorale Carnot-Pasteur
à deux associations de doctorants**

Rapporteur (s) :	Catherine BAUMONT – Présidente du Conseil académique
Service – personnel référent	Direction Formation, recherche, innovation : Stéphanie THOMAS Pauline BERGER
Séance du Conseil d'administration	15 novembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Contexte :

Le 26 septembre 2017, le Conseil d'administration d'UBFC a donné son approbation concernant les règles et procédures d'attribution de subventions aux associations de doctorants inscrits à UBFC.

Le 24 janvier 2018, le Conseil d'administration a approuvé la demande de modification émise par le Collège doctoral concernant les demandes de subvention faites par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une école doctorale (voir annexe).

Rapport :

L'école doctorale Carnot-Pasteur (CP) souhaite soutenir les actions des associations ci-dessous au titre de sa politique scientifique :

- l'association A'Doc : subvention de 400 € sur le budget 2018 de l'ED CP,
- l'association des thésards de chimie et de physique (ATCPB) : subvention de 2 400 € sur le budget 2018 de l'ED CP. Ce montant dépasse la subvention de 2000 € maximum par association et par an car elle comprend la subvention 2017 (d'un montant de 1 200 €) accordée par l'ED CP à l'association et qui n'avait pu être versée suite à la clôture de l'exercice et la subvention 2018 d'un montant de 1 200 €.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant de la subvention à l'association ATCPB.